

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5632>



# 20 décembre 2018 : Stage "Carrière et droits"

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Date de mise en ligne : mercredi 7 novembre 2018

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Après un stage le 29 novembre centré le collectif dans les établissements, le SNES 58 propose un stage sur la carrière et sur les droits liés à notre statut. Connaître ses droits et le fonctionnement des carrières, c'est fondamental pour mieux se défendre individuellement.

N'hésitez pas dans vos établissements à parler de ce stage à vos collègues en particulier des nouveaux entrants dans le métier qui parfois manquent d'informations sur ces questions.

Comme nous le faisons chaque année lorsque nous organisons un stage sur les droits ou la carrière, nous prendrons le temps de répondre aux questions afin de faire de cette journée de stage un moment utile pour chacun.

**STAGE**  
**Carrière et Droits**

snes  
fsu 58

20 DECEMBRE à Nevers  
Bourse du Travail, 2 Bd P. de Couberlin

Après un stage le 29 novembre centré le collectif dans les établissements, le SNES 58 propose un stage sur la carrière et les droits liés à notre statut. Connaître ses droits et le fonctionnement des carrières, c'est fondamental pour mieux se défendre individuellement.

N'hésitez pas dans vos établissements à parler de ce stage à vos collègues en particulier des nouveaux entrants dans le métier qui parfois manquent d'informations sur ces questions.

Nous prendrons le temps de répondre aux questions afin de faire de cette journée de stage un moment utile pour chacun.

**Sujets abordés :**

- Obligations de service
- Les Rendez-vous de carrière
- Conditions de travail (protéger sa santé, sécurité)
- Déroulement de carrière
- Changement de corps
- Congés et autorisation d'absence

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale - 12 jours par an).  
Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 20 novembre**, auprès de votre chef d'établissement et d'envoyer **également** le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre (snes-nievre@dijon.snes.edu).

### Tract de présentation du stage.

N'hésitez pas à le reproduire et à le transmettre à vos collègues.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

– déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 20 novembre** auprès de votre chef d'établissement :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

### Modèle de demande d'autorisation d'absence (modifiable)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Modèle de demande d'autorisation d'absence (pdf)

– et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin ci-dessous) ou mel à [snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu) (cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Bulletin d'inscription

A renvoyer au SNES 58 (Bourse du travail, Bd P. de Coubertin, 58000 Nevers) dès le dépôt de la demande d'autorisation d'absence